



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Règlements pour contrer l'attrait des cigarettes électroniques chez les jeunes : Parents, pédiatres, intervenants jeunesse et groupes de santé exaspérés par l'inaction du Québec

Montréal, le 29 octobre 2021 – Presque deux ans après que le **gouvernement du Québec s'est engagé en 2019** à mettre en place de nouvelles mesures pour lutter contre le vapotage chez les jeunes dès 2020, une coalition représentant parents, pédiatres, intervenants jeunesse et groupes de santé craint que le gouvernement ait abdiqué ses responsabilités et ses engagements en ce sens.

Malgré la création en 2019 d'un groupe spécial d'intervention pour formuler des recommandations visant à protéger les jeunes contre le vapotage, le gouvernement tarde à agir, n'ayant toujours pas mis de l'avant un projet de règlement. Pourtant, en **décembre 2020**, le **ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé**, affirmait qu'il était « *impératif d'agir afin d'éviter qu'une nouvelle génération devienne dépendante de la nicotine à cause de ces produits* » et que « *les recommandations concernant les arômes et saveurs* » l'interpellait particulièrement. Malgré tout, rien n'a encore été fait à ce jour malgré l'urgence d'agir pour freiner ce fléau.

« *Le Québec s'est-il enchargé dans les processus, ou a-t-il carrément oublié l'urgence de la situation ? Dans l'un ou l'autre des cas, le gouvernement tourne le dos aux jeunes qui, cohorte après cohorte, tombent dans le piège de la dépendance à la nicotine favorisée par l'attrait et l'abordabilité des cigarettes électroniques, se plaint Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Pourtant, alors que le Québec demeure dans l'inaction, d'autres provinces, aux prises elles aussi avec la pandémie, ont réussi à mettre en place des mesures pour mieux réglementer ces produits. Le temps des consultations, des réflexions et des analyses est depuis longtemps révolu. Ce retard est injustifiable.* »

Aujourd'hui au **Québec**, le vapotage est **trois fois plus populaire chez les jeunes** que chez les adultes de 25 ans et plus, et de nombreuses études suggèrent que les jeunes qui vapotent sont **plus susceptibles** de devenir fumeurs, notamment en raison de leur dépendance à la nicotine. Selon **l'Institut de la statistique du Québec**, **18 % des jeunes de 15 à 17 ans vapotent** et **chez les jeunes du secondaire c'est 21%**.

« *J'ai vu de nombreux adolescents commencer à consommer ces produits pour ensuite être surpris par la rapidité et la force de la dépendance à la nicotine qu'ils ont développée. Il est alors très difficile pour eux d'en cesser l'usage quand les effets sur leur santé physique et mentale commencent à se manifester. Bien que les campagnes de sensibilisation concernant la santé des jeunes soient importantes, elles ont leurs limites et nécessitent d'être appuyées par des mesures de prévention robustes et efficaces. Qu'attend le gouvernement pour interdire l'aromatization des produits de vapotage, laquelle est un des principaux attraits de ces produits chez les jeunes ?* » questionne le **D^r Nicholas Chadi, pédiatre spécialisé en médecine de l'adolescence et toxicomanie au CHU Sainte-Justine et porte-parole de la Société canadienne de pédiatrie pour les dossiers nicotine et tabagisme.**

Selon une [étude récente](#) financée par **Cœur + AVC** auprès des Québécois de 16 à 24 ans, les arômes, surtout celles de baies, de mangue et de menthe, entraînent les jeunes à s'initier au vapotage et à continuer. En effet, « *selon l'étude, plus de neuf jeunes Québécois sur dix (95 %) ont commencé à vapoter avec des produits aromatisés et une proportion semblable (91 %) continue de vapoter avec des versions aromatisées, c'est-à-dire une fois que la dépendance s'est installée. Autres faits inquiétants, les jeunes Québécois commencent en moyenne à vapoter avant leur 16^e anniversaire, et ils vapotent, en moyenne, six jours par semaine, 31 fois par jour, explique Kevin Bilodeau, directeur, Relations gouvernementales, Québec, à Cœur + AVC. Il est assez clair que l'aromatisation a contribué à la normalisation du vapotage chez les jeunes de même que le partage de dispositifs entre eux pour en faire l'essai. De nouvelles mesures réglementaires sont essentielles pour mieux protéger nos jeunes contre le vapotage* », renchérit **monsieur Bilodeau**.

Kévin Roy, président de la Fédération des comités de parents du Québec, ajoute : « *Les parents font de leur mieux pour sensibiliser leurs jeunes concernant les comportements dangereux pour leur santé comme le vapotage, mais ils manquent souvent eux-mêmes d'informations et d'outils à cet égard. Nous ne sommes pas en mesure de faire contrepoids aux saveurs alléchantes et aux prix dérisoires avec lesquels sont commercialisés ces produits. Combien de temps devons-nous encore attendre avant que notre gouvernement nous vienne en aide avec de l'information adéquate et des actions concrètes ?* »

Raphaël Beaulieu, intervenant dans une maison de jeunes à Longueuil, la Maison Kekpart, souligne qu'en plus de l'éventail de risques pour la santé associés aux cigarettes électroniques, « *le vapotage a été identifié comme un risque spécifique lié à la pandémie compte tenu de la transmission potentielle de la COVID-19 découlant du partage de produits de vapotage dans un contexte social. Je vois régulièrement des jeunes s'échanger des cigarettes électroniques pour l'essai des différentes saveurs. Cela me fend le cœur à chaque fois, car ce petit geste d'apparence anodine favorise une des plus puissantes dépendances au monde, des maladies pulmonaires et buccales, en plus d'être une source potentielle de propagation de la COVID-19 parmi nos élèves.* »

David Raynaud, gestionnaire - Défense de l'intérêt public de la Société canadienne du cancer, conclut en précisant: « *La santé des jeunes doit être une priorité pour le gouvernement et les actions sont plus importantes que les promesses. Il est temps que le gouvernement agisse au niveau des saveurs et de la taxation des produits de vapotage afin d'enrayer l'explosion du taux de vapotage chez les jeunes québécois. Une forte majorité de la population s'y attend et nos jeunes méritent d'être mieux protégés contre ces produits.* »

Un [récent sondage](#) réalisé par **Léger** pour la **Société canadienne du cancer** montre que 78 % des Québécois sont favorables à ce que le gouvernement interdise les saveurs dans les liquides de vapotage, 86 % sont en faveur de la mise sur pied d'une taxe sur ces produits. Ce pourcentage grimpe à 90 % lorsqu'on leur demande si le gouvernement devrait continuer à intervenir, par le biais de mesures de santé publique, même en temps de pandémie, notamment en diminuant le tabagisme et en encadrant les produits du vapotage.

- 30 -

Voir Annexes :

1) [Mesures réglementaires prioritaires réclamées](#) 2) [Liens avec la situation fédérale](#) 3) [Nouvelles et recherches](#)

Enregistrement de la conférence de presse : https://us02web.zoom.us/rec/play/_FKmhg7uIvkX029_xdVEI6U-__VZs7S_DGaE6MhChcuitBx_i3nJKh3FXPT2R7hG-2SM7su8SIfvqgwr.0b3KF9DDu1lfJBe1?continueMode=true

(contactez-nous si le lien ne marche pas : coalition@cqct.qc.ca)

Contact et information :

- Flory Doucas : 514-515-6780 ; fdoucas@cqct.qc.ca
- Kevin Bilodeau : 514-799-2567 ; Kevin.Bilodeau@coeuretavc.ca
- Raphaël Beaulieu ou David Raynaud : 438-764-8390 ou david.raynaud@cancer.ca
- D^r Nicholas Chadi : via le service de communications de l'Hôpital Sainte-Justine au florence.meney.hsj@ssss.gouv.qc.ca